

YCD

YVES CAU

**CONTRAT DE SAILLIE 2025
JUST SO SPECIAL**

L'Acheteur :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Tél :

Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Just So Special en insémination de semence congelée aux conditions suivantes :

- 350€ HT de frais techniques (réglés ce jour par virement ou chèque joint au contrat)
- 750€ HT de solde chèque à joindre à la réservation et encaissé si le poulain est vivant à 48 heures.

+ frais d'envoi de paillettes

Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que si le poulain est vivant à 48 heures. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain viable à 48 heures, le certificat vétérinaire devra nous être fourni dans les 48 heures.

Les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.

Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire :

Origines :

Centre d'insémination choisi :

.....

Transfert d'embryon : ☐ Oui ☐ Non



YVES CAU

- L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
- Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
- Chaque contrat de vente comprend 12 paillettes de semence congelée (Il est recommandé d'inséminer avec quatre paillettes par chaleur en insémination profonde sur ovulation).
- Les doses non utilisées restent la propriété du Vendeur. L'Acheteur s'engage à renvoyer au Vendeur toutes les paillettes (utilisées et non utilisées).
- Les doses ne pourront être utilisées que pour cette seule jument et ce contrat n'est valable que pour un seul et unique poulain.
- Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.
- Le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) n'est pas autorisé par ce présent contrat et fera l'objet d'un contrat spécifique.

L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat.
Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à : Le :

Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Signature du Vendeur :

(Paraphe sur la première page)

COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN : FR76 3000 4028 4200 0004 7333 970

BIC : BNPAFRPPXXX

Yves Cau : +33 (0)6 88 16 08 81 - y.cau@sfr.fr